

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Luxembourg, le 14 mai 2021 Dépôt : Claude Wiseler Groupe politique CSV アム マメタン

La Chambre des Députés,

- Considérant que la pandémie liée au COVID-19 constitue toujours une urgence de santé publique ;
- Constatant que selon l'avis d'experts le seul moyen qui permette d'envisager des assouplissements progressifs consiste en l'adoption d'une stratégie combinant aussi bien les vaccinations, les tests (PCR, tests antigéniques rapides et autotests) ainsi que le respect des règles sanitaires;
- Constatant qu'un usage systématique des tests antigéniques rapides et des tests autodiagnostiques complètent actuellement la stratégie de dépistage (PCR) afin de réaliser plus de tests et d'obtenir les résultats plus rapidement;

- Sachant que les tests autodiagnostiques à prélèvement nasopharyngé ou oropharyngé représentent un instrument indispensable à la stratégie d'ouverture progressive, en offrant aux personnes asymptomatiques une facilité complémentaire de dépistage afin de protéger leur environnement et d'interrompre les chaînes de transmission du virus le plus rapidement possible ;
- Notant que l'article 1^{er} du « Projet de loi n°7820 modifiant : 1° la loi modifiée du 7 juillet 2020 sur les mesures de lutte contre la pandémie Covid-19 ; 2° la loi modifiée du 19 décembre 2020 ayant pour objet la mise en place d'une contribution
- temporaire de l'Etat aux coûts non couverts » prévoit que la consommation à l'intérieur de l'établissement de restauration ou de débit de boissons est soumise à la présentation soit d'un test RT-PCR, soit d'un test antigénique rapide, soit d'un test autodiagnostique ;

Invite le Gouvernement,

- A mettre gratuitement à disposition aux moins deux autotests certifiés par personne par semaine et surtout pour la tranche de la population âgée de 18 à 29 ans, afin d'éviter la discrimination pouvant résulter des coûts engendrés par les tests à faire.

Ti

inc

le labore

In Harader F